



Thématique « Écoconditionnalité »



par **Jacques Lebuvis**, sous-ministre
adjoint

Direction générale de l'agroenvironnement



Plan de présentation

- ◆ **Définition de l'écoconditionnalité**
- ◆ **Application du concept ailleurs dans le monde**
- ◆ **Conditions favorables à son implantation au Québec**
- ◆ **Exemples de mesures envisagées dans le secteur agricole**





L'écoconditionnalité

Ce concept consiste à lier le versement d'aides financières aux entreprises agricoles, au respect de normes et d'objectifs environnementaux





L'écoconditionnalité au centre du soutien de l'État au secteur agricole

La réglementation
environnementale
MENV

Le soutien financier
FADQ

Écoconditionnalité

L'accompagnement des
agriculteurs et des agricultrices
MAPAQ





Application du principe dans le secteur agricole ailleurs dans le monde





Cadre d'application dans certains pays

Suisse

Introduite dans la réforme de la Politique Agricole de 1999, l'écoconditionnalité s'applique à la plupart des programmes d'aide

Union Européenne

Introduite dans la réforme de la Politique Agricole Commune de 1999 (responsabilités des États membres)

États-Unis

Introduite dans le *Farm Bill* de 1985 (F.S.A., 1985)










Reconduite dans le *Farm Bill* de 1990 (FACTA, 1990)

Reconduite dans le *Farm Bill* de 1996 (Fair Act, 1996)

Et encore dans le *Farm Bill* de 2002 (F.S.R.I. Act, 2002)



Mesures appliquées selon principales catégories

	Conservation des ressources	Gestion de la qualité de l'eau	Gestion de la quantité d'eau	Protection des zones sensibles
États-Unis				
Danemark				
Pays-Bas				
France				
Suisse				



Conditions favorables à l'implantation de l'écoconditionnalité au Québec

- ◆ **Des leviers disponibles**
- ◆ **Une volonté gouvernementale clairement exprimée**
- ◆ **Des résultats bien établis**
- ◆ **Une application administrative efficace**
- ◆ **Le respect des agriculteurs et des agricultrices**



1- Des leviers disponibles

- ◆ **Programmes de La Financière agricole du Québec**
 - ◆ Assurance-stabilisation des revenus
 - ◆ Assurance-récolte
 - ◆ Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)
 - ◆ Investissements agricoles

- ◆ **Programmes du MAPAQ**
 - ◆ Prime-Vert
 - ◆ Plan d'accompagnement agroenvironnemental
 - ◆ Autres programmes non directement liés à des résultats environnementaux



2- Une volonté gouvernementale clairement exprimée

- ◆ **La signature d'une convention de mise en œuvre de l'écoconditionnalité avec la FPPQ (février 2001)**
- ◆ **Un avis demandé aux partenaires-membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » sur les moyens de faciliter la mise en œuvre du principe dans les différents secteurs de la production agricole québécoise (avril 2001)**



2- Une volonté gouvernementale clairement exprimée

◆ L'introduction du concept d'écoconditionnalité dans la *Loi sur la Financière agricole du Québec* (juin 2001)

« Le respect par les entreprises des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et de ses règlements ainsi que d'ordonnances, d'approbations et d'autorisations délivrées en vertu de cette loi doit être un critère d'élaboration et d'administration des programmes de la société et peut être un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles ces programmes donnent droit. »

(art. 19)



2- Une volonté gouvernementale clairement exprimée

- ◆ **Le consensus sur l'écoconditionnalité des partenaires de l'agroalimentaire, établi lors du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire (octobre 2001) :**
 - ◆ « intégrer aux principaux programmes d'aide financière gouvernementale des règles qui incitent les entreprises agricoles au respect des normes environnementales selon une approche graduelle de 2003 à 2005 »
- ◆ **La volonté gouvernementale réitérée par le premier ministre, lors de cet événement :**
 - ◆ « ...d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de l'écoconditionnalité, selon une approche graduelle permettant à chaque entreprise de s'adapter »



2- Une volonté gouvernementale clairement exprimée

◆ La modification de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (projet de loi 99) par les insertions suivantes (juin 2002) :

« Le ministre transmet à la FADQ tout renseignement, y compris des renseignements personnels, permettant à celle-ci de s'assurer du respect de la présente loi et de ses règlements conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi sur la FADQ.

La FADQ doit... fournir tout renseignement y compris les renseignements personnels. »



2- Une volonté gouvernementale clairement exprimée

◆ Le Plan d'accompagnement agroenvironnemental « Ferme par ferme »


destiné aux agriculteurs et aux agricultrices qui doivent se conformer, d'ici 2010, aux nouvelles normes environnementales issues du *Règlement sur les exploitations agricoles*



2- Une volonté gouvernementale clairement exprimée

- ◆ **Un plan d'accompagnement soutenu par des investissements de.....257M\$**
- ◆ Services-conseils en agroenvironnement..... **12 M\$**
- ◆ Structures d'entreposage des fumiers **124 M\$**
- ◆ Traitement des fumiers **46 M\$**
- ◆ Épandage des fumiers **15 M\$**
- ◆ Mesures de réduction de la pollution diffuse.... **23 M\$**
- ◆ R&D et autres mesures..... **37 M\$**

- ◆ **Amélioration de la qualité de l'eau, notamment par la réduction des charges de phosphore**
- ◆ **Réduction de la pollution diffuse**
- ◆ **Réduction des odeurs**



4- Une application administrative efficace

- ◆ **Des efforts sont déployés avant la mise en application du principe pour :**
 - ◆ **Définir des contrôles et des indicateurs de suivi adéquats**
 - ◆ **Harmoniser le travail des intervenants terrain**
 - ◆ **Assurer la cohérence des messages transmis aux agriculteurs et aux agricultrices par les organismes gouvernementaux et les intervenants**



5- Le respect des agriculteurs et des agricultrices

◆ Une application graduelle

- ◆ permettant à chaque entreprise de s'adapter
- ◆ faisant appel à la responsabilisation de chacun et
- ◆ assurant :
 - ◆ L'équité entre les entreprises agricoles
 - ◆ La cohérence avec la réglementation
 - ◆ La résolution de problématiques environnementales ciblées
 - ◆ La pérennité des pratiques encouragées
 - ◆ La reconnaissance des progrès accomplis par les agriculteurs et les agricultrices



Exemples de mesures envisagées

- ◆ **Gestion rigoureuse de la fertilisation**
- ◆ **Implantation de bandes riveraines**
- ◆ **Établissement d'un lien fonctionnel et contractuel concernant les programmes de la FADQ pour inciter les producteurs et les productrices au respect des normes environnementales**
- ◆ **Rotation des cultures et réduction de l'érosion**





L'écoconditionnalité au centre du soutien de l'État au secteur agricole

La réglementation
environnementale
MENV

Le soutien financier
FADQ

Écoconditionnalité

L'accompagnement des
agriculteurs et des agricultrices
MAPAQ

